

OBJET : Conseil de département DETS

Date : 31/01/2020

Rédacteur(s) : Sonia Castrale-Bela.

Présents : C. Bergerot V. Bertile, E. Boddington, E. Bonis, A. Cagnimel, E. Chagnaud, M. Chanut, T. Dourges, E. Dubesset, P. Girard, L. Guerlain, T. Guillebon, T. Herran, R. Hubert, F. Julienne, M. Lamarche, B. Lavaud-Legendre, C. Le Guay, S. Martin, B. Maumont, J-M. Plazy, F. Rueda, M. Tissier-Raffin

Représentés : E. Burgaux, B. Drevet, L. Garrido, I. Monteils, S. Niquege, M. Portillo, F. Quere, S. Tournaux

Excusés :, J. Lagoutte

Absents : C-M. Alves, L. Mendes, K. Van Den Bergh.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Approbation des statuts de l'IRDAP
3. Informations relatives au budget du département
4. Evaluation et sélection des candidatures aux AAP du département
5. Questions diverses

Début de la séance : 9h05

Olivier Décima, directeur du département DETS préside la séance.

Monsieur Olivier Décima tient à remercier le travail des rapporteurs.

Le déroulement de la matinée est dédié aux auditions des porteurs de projets ou de leur(s) représentant(s).

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur Olivier Décima Directeur du département DETS propose de reporter l'approbation du compte-rendu du conseil de département du 12 novembre 2019 après y avoir apporté les modifications nécessaires.

2. Approbation des statuts de l'IRDAP

Monsieur Olivier Décima précise laisse la parole à Monsieur Ronan Raffray Professeur de Droit privé et Directeur de l'IRDAP qui nous explique que sous la direction précédente les statuts n'apparaissaient pas ri-

goureusement conformes aux recommandations de l'Université de Bordeaux. Ils ont été modifiés à la demande de l'Université. Examinés par la DAJ et par la commission des statuts qui nous les a renvoyés il y a peu. Ils sont donc soumis à validation par le conseil de département, et peuvent être validés en l'état.

Le conseil de département adopte favorablement les statuts de l'IRDAP.

Neuf projets ont été soumis aux AAP internes du département. Les porteurs ou représentants bénéficient de 20 minutes chacun pour présenter leurs projets et échanger avec les conseillers. Ils sont présentés selon l'ordre suivant :

- « **Les itinéraires de valorisation des terroirs et du patrimoine viticole** » volet pluriannuel, porté et présenté par Messieurs Ronan Raffray et Bernard Chérubini.
- « **Mobilités à des fins d'études et de recherche : vers une reconfiguration des mobilités extra-communautaires ?** » volet pluriannuel, porté et présenté par Mesdames Catherine Gauthier et Marion Tissier-Raffin.
- « **Numérique et santé** » volet pluriannuel, porté et présenté par Madame Cécile Castaing et Monsieur Laurent Bloch.
- « **L'apport du droit privé à la protection de l'environnement** » volet annuel, porté par Messieurs Julien Lagoutte et Carlos Manuel Alves. Présenté par Madame Valérie Malabat.
- « **Vers un nouvel âge des extrêmes ? Populismes et transformations sociales** » volet annuel, porté et présenté par Madame Nathalie Blanc-Noel.
- « **Formation des magistrats et (il)légitimité de la justice** » volet annuel, porté et présenté par Monsieur Fabrice Hourquebie.
- « **Le devenir de l'ARMS CONTROL** » volet annuel, porté et présenté par Messieurs Julien Ancelin et Adrien Schu.
- « **Le nouveau code de la justice pénale des mineurs face aux défis de la délinquance juvénile** » volet annuel, porté par Mesdames Adeline Gouttenoire et Marie-Cécile Guérin.
- « **Quelle(s) défense(s) en Europe ?** » volet annuel, porté par Madame Anne-Marie Tournepiche, Messieurs Jean Belin et Sébastien-yves Laurent. Présenté par Madame Anne-Marie Tournepiche.

3. Informations relatives au budget du département

Les résultats du dialogue de gestion sont les suivants :

Budget prévisionnel 2020

Animation scientifique : 57 000 €.

Rapportée en projets de financement cela pourrait donner (sous réserve de l'évolution ou l'apparition de nouveaux besoins) :

*** Séminaire jeunes chercheurs : 2 000 €**

L'idée a été évoquée pendant le dialogue de gestion. Elle est de permettre à de jeunes chercheurs (docteurs, docteurs ou à des non titulaires) de développer une action interdisciplinaire au sein du département DETS.

*** Communication scientifique : 3 500 €**

Qui permettra d'embaucher un stagiaire en communication de façon à ce que toute la communauté juridique soit d'avantage visible à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université de Bordeaux.

*** Ateliers : 5 000 €**

Un financement des ateliers annuels du département comme l'an dernier.

*** Séminaires inter-départements : 3 000 €**

Il s'agit de développer des activités, notamment avec les deux autres départements en SHS mais pas seulement. Monsieur Olivier Décima explique qu'il s'est rapproché à ce sujet des directions d'ECOr et de CHANGES qui sont parfaitement d'accord, et il y a déjà des propositions qui ont émanées de ces rencontres. Il propose d'en reparler quand il y aura plus de détails.

*** Soutien thèses internationales : 6 000 €**

Conforme au dialogue de gestion, vu avec la Présidence. Monsieur Olivier Décima a remarqué que les thèses internationales coûtent très chers. C'est la raison pour laquelle il a décidé d'intégrer dans le budget ce poste de dépense de façon à permettre un soutien aux unités. L'idée étant de réunir les directeurs d'unité en comité au printemps, de faire l'état de leurs soutenances, l'état de leurs budgets, et de voir dans quelle mesure elles ont besoin d'un soutien partiel.

*** AAP interne : 37 500 € maximum (montant annuel)**

Fonctionnement : 6 500 €Euros

Enveloppe de 6500 € de fonctionnement : dotation allouée par la Présidence aux 11 départements.

Monsieur Olivier Décima rappelle que les calendriers des ateliers sont déjà fixés et seront communiqués en février ou mars pour la fin du mois de juin.

Les AAP, en octobre ou novembre sous réserve des informations budgétaires dont l'IDEX voudra bien nous rendre destinataire.

Les séminaires sont plus des séminaires de travail et sont en discussion. Le département est en train de se mettre d'accord sur un thème qui pourrait par exemple être l'évaluation de la politique publique au sens le plus large du terme et de lancer cette année un premier workshop.

4. Évaluation et sélection des candidatures aux AAP du département

Monsieur Olivier Décima Directeur du département explique aux conseillers la façon dont vont se dérouler les échanges et les votes. Il demande aux conseillers, une attitude claire, et une absence de tout conflit d'intérêt. Comme il est convenu dans les statuts, le vote à bulletin secret est de droit, si un ou plusieurs conseillers le demandent.

Monsieur Olivier Décima propose aux conseillers de voter pour adopter le vote à bulletin secret.

Le vote à bulletin secret a été voté à l'unanimité.

Monsieur Olivier Décima propose aux conseillers de voter pour que tous les membres du conseil participent au vote.

Vote à l'unanimité pour que tous les conseillers participent au vote.

Monsieur Olivier Décima rappelle qu'il y a trois projets pluriannuels mais qu'un seul sera retenu. Les projets pluriannuels non retenus basculent en projets annuels comme souhaité par les porteurs (prévu dans la note de cadrage). De ce fait, le conseil votera pour le financement de la première année.

Le vote commence tout d'abord par le volet pluriannuel en choisissant un projet, dont le budget sera examiné par le conseil. Ensuite, le volet annuel sera examiné.

Monsieur Olivier Décima rajoute que le vote sera éclairé par les discussions et par les rapports. Il rappelle également que les rapporteurs ont été désignés en dehors des unités.

Les projets sont examinés dans le même ordre de passage que pour la présentation faite le matin même.

- « **Les itinéraires de valorisation des terroirs et du patrimoine viticole** » volet pluriannuel, porté par Messieurs Ronan Raffray et Bernard Chérubini.

Ce projet a été noté A et B par les rapporteurs. On peut noter que sur ce projet les évaluations sont un peu moins bonnes. Il y a des points positifs, comme la participation aux ateliers, l'implication des unités, une pluridisciplinarité, même en dehors du département. Les membres du conseil trouvent ce projet intéressant mais il le serait plus avec des possibilités de financement un peu plus importantes. Selon l'avis de Monsieur Olivier Décima Directeur du département, ce projet paraît un peu en dessous, et moins ambitieux que les autres projets. Les cofinancements ne sont pas très importants, et la demande est très lourde pour le département compte tenu du budget total. Cela ne lui paraît pas en corrélation avec ce qui est projeté de faire.

Les unités s'engagent de 2000 euros, et le département de 10 000 euros, ce qui est complètement disproportionné. Le conseil remarque un manque de maturité du projet, et monsieur Olivier Décima pense que ce projet n'est pas prêt pour le pluriannuel.

- « **Mobilités à des fins d'études et de recherche : vers une reconfiguration des mobilités extra-communautaires ?** » volet pluriannuel, porté par Mesdames Catherine Gauthier et Marion Tisier-Raffin.

Ce projet a été noté double A par les rapporteurs. Monsieur Olivier Décima pense que ce projet est bien plus mature, parce qu'il a déjà une certaine expérience. Sa structuration est intéressante dans le département DETS, et en dehors. Il y a une interdisciplinarité assez importante, de très nombreux partenaires institutionnels. Ce qui est intéressant pour la visibilité de la recherche. La demande budgétaire lui semble un peu haute mais raisonnable, mais l'engagement des unités est peu trop limité, cela fait partie des éléments budgétaires où le département peut envisager de ne pas dépasser une certaine proportion. Il y a également un aspect international, des perspectives de recherche, et, une participation aux ateliers du département. Ce projet fait parti selon lui d'un projet assez sérieux. L'avis des conseillers est qu'il y a beaucoup d'institutions impliquées, dont l'Université de Bordeaux et absolument pas d'appuis financiers, alors que c'est quand même la limite entre la formation et la recherche. Ils ne comprennent pas pourquoi il n'y a pas une aide plus importante. Ils remarquent également qu'il n'y a pas d'éléments qui indiquent qui va faire ces recherches. Monsieur Olivier Décima rappelle qu'il y a des sociologues du centre Émile Durkheim (CED). Il voit où est le bénéfice pour l'Université de Bordeaux, mais ne voit pas où est l'investissement des organismes intéressés par le projet. Il regrette également un taux de financement qui est quand même assez faible. Les conseillers se questionnent sur le fait d'abonder un projet qui n'aura pas de mal à trouver des financements.

Monsieur Olivier Décima rappelle que dans le volet pluriannuel, chaque année, il y a un rapport, une présentation, une justification des dépenses, et des cofinancements. Il ajoute que le soutien du département s'ajuste en fonction des efforts, des réussites ou des échecs du projet.

- « **Numérique et santé** » volet pluriannuel, porté par Madame Cécile Castaing et Monsieur Laurent Bloch.

Ce projet a été noté double A par les rapporteurs. Les conseillers ont fait une remarque sur le budget, car il comprend des frais de restauration bien trop élevés. Monsieur Olivier Décima souhaite souligner que ce projet a des activités qui seront financées par le département. La présentation de ce projet est bien faite. Il y a de nombreux partenariats, mais il remarque un nombre insuffisant d'activités scientifiques. Le thème est très intéressant, mais le sujet ne lui semble pas suffisamment creusé. La deuxième année est un peu plus fournie en terme d'activités (un workshop, et un colloque international), peut être des choses ont-elles été prévues dont il n'a pas connaissance dans le dossier. Un membre du conseil rappelle que chaque année correspond à un thème. Monsieur Olivier Décima trouve quand terme d'activité financière ce n'est pas énorme et demande l'avis des membres du conseil, car à la différence des deux autres projets celui-ci ne fait pas partie des ateliers.

Les trois projets pluriannuels ayant été discutés, monsieur Olivier Décima, Directeur du Département propose de passer au vote à bulletin secret dans l'urne prévue à cet effet. Il propose également que pour l'organisation du vote, les conseillers ne votent que le projet qu'ils souhaitent retenir. Monsieur Olivier Décima propose d'interdire les procurations aujourd'hui et pour les prochaines conseils et soumet les conseillers au vote.

Les conseillers s'opposent à cette proposition et les procurations sont admises.

Monsieur Olivier Décima propose que tout le monde soit clairement informé que ce système de procuration est admis au sein de cette assemblée et qu'un message soit fait à la communauté en ce sens pour les fois

suivantes. Il rappelle que la procuration n'est possible que dans l'hypothèse où le titulaire et le suppléant ne peuvent pas être présents, et seulement dans ce cas là.

Après avis des membres du conseil Monsieur Olivier Décima propose de soumettre au vote que le nombre de procurations qu'un conseiller peut recevoir soit limitées à 2.

Vote à l'unanimité pour que le conseil limite à deux le nombre de procurations possibles par conseiller.

Une discussion s'est engagée sur le fait que certains conseillers n'ont pas eus les informations quand à la possibilité d'avoir des procurations. Des membres du conseil demandent si l'on doit faire un vote sur le fait que certains en soient porteurs, et que d'autres n'ont pas été au courant de la possibilité d'avoir des procurations. Monsieur Olivier Décima Directeur du département n'est pas favorable à cette proposition, car il a répondu à toutes les personnes qui l'ont informé de leur absence de l'existence de ces procurations. Il rappelle que les conseillers titulaires et suppléants sont censés prévenir lorsqu'ils sont absents au conseil.

Le vote à bulletin secret pour l'adoption du projet pluriannuel commence. Chaque bulletin est déposé dans une urne mise à la disposition des membres du conseil.

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletins : 27

Détail du vote :

- « **Les itinéraires de valorisation des terroirs et du patrimoine viticole** » volet pluriannuel, porté par Messieurs Ronan Raffray et Bernard Chérubini : 6 voix.
- « **Mobilités à des fins d'études et de recherche : vers une reconfiguration des mobilités extra-communautaires ?** » volet pluriannuel, porté par Mesdames Catherine Gauthier et Marion Tis-sier-Raffin : 13 voix.
- « **Numérique et santé** » volet pluriannuel, porté par Madame Cécile Castaing et Monsieur Laurent Bloch : 8 voix.

La candidature retenue pour le projet pluriannuel est :

Projet « Mobilités à des fins d'études et de recherche : vers une reconfiguration des mobilités extra-communautaires ? ».

Les questions de Monsieur Olivier Décima sur le budget de ce projet, sont : Est-ce que nous adoptons le budget en l'état, ou, est ce qu'il y a lieu de le réduire. A savoir qu'il est demandé un budget de 6500 € la première année, 7500 € pour la deuxième année, et 7500 € la troisième année. La subvention totale sera admise sous réserve éventuelle de la diminution de la dotation du département DETS qui se répercuterait le cas échéant sur chaque allocation annuelle. Le conseil évaluera la conformité du projet initial, tant du point de vue scientifique et budgétaire, et pourra refuser le déblocage des crédits ou diminuer l'enveloppe

pour l'année suivante notamment en cas de non respect du projet initial, de sous consommation des crédits pendant l'année écoulée, ou, de dépenses non conformes au projet.

Le sentiment de Monsieur Olivier Décima est que la demande est parfaitement accessible.

Un conseiller se questionne sur l'objectif qui est de financer la première année et après de donner moins (car le but pour les porteurs est d'essayer de trouver des financements extérieurs), alors que le département donne plus d'une année sur l'autre. Ce à quoi Monsieur Olivier Décima réponds qu'il sera dit aux porteurs que le dépôt du projet région ne pourra pas attendre la deuxième année, il faudra que les porteurs commencent dès cette année à se rapprocher de bailleurs.

Un point est également soulevé en ce qui concerne une demande de traduction pour des publications en anglais pour la troisième année, mais cette demande n'est pas déraisonnable selon Monsieur Olivier Décima.

Monsieur Olivier Décima propose au conseil d'adopter le budget tel qu'il est demandé. Il sera soutenu sur trois ans, avec une base de 6500 € la première année, et une base de 7500 € les années suivantes, sous réserve du dialogue de gestion en fin d'année.

La demande budgétaire de ce projet est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Olivier Décima rappelle qu'il se rendra disponible pour tous les porteurs de projets. Il leurs expliquera toutes les décisions qui ont été prises, dans la mesure où il le peut car c'est une décision collective. Il indiquera d'après le département la meilleure façon de conduire leur projet.

Monsieur Olivier Décima demande aux membres du conseil s'ils souhaitent que les huit projets soient financés, ou souhaitent-ils en exclure certains. Il ne voit pas de raison d'en exclure un complètement de tout financement, reste à savoir à quelle hauteur le département va financer, il propose aux conseillers d'en parler.

Monsieur Olivier Décima propose de soutenir dans une mesure qui reste à déterminer, tous les projets qui ont été soumis au département.

Vote à l'unanimité pour soutenir tous les projets.

Il propose maintenant de regarder plus attentivement tous les budgets, étant observé que le département a une certaine sécurité financière. Étant observé que deux d'entre eux ont été déclassés.

Il tient à rappeler que ce qui a été dit aux porteurs qui ne seront pas élus, qu'ils restent sauf volonté contraire de leur part, éligibles à l'AAP annuel, et, dans ce cas là, ils seront financés sur la première année. Ils avaient tout à fait la possibilité de prévoir une sorte de « budget bis » et ceux qui ne l'ont pas fait c'est que ce n'était pas leur souhait.

Les conseillers ont débattus sur les sommes allouées aux porteurs pluriannuels réévalués en annuels et du fait que les sommes et les éléments ne sont pas suffisamment précis. Monsieur Olivier Décima rappelle que l'on évalue une somme en fonction de ce qui nous a été présenté. Il rappelle également que pour les AAP il y a des dates de dépôts et les porteurs sont informés de ce qu'ils doivent faire pour présenter un projet valable, et que quand un projet est mal présenté, c'est celui qui l'a rédigé qui en subit les conséquences. Il a également émis des réserves quand à certains budgets disproportionnés.

Monsieur Olivier Décima, rappelle que les règles des AAP ont été fixées clairement. Le rôle du conseil n'est pas de « tourner » ces règles établies, ce qui entrainerait un effet de confusion. Dans la mesure où le département a décidé de les soutenir, il doit leur attribuer une somme, qui correspond aux informations fournies par les porteurs.

Projet « numérique et santé » Volet pluriannuel déclassé en volet annuel.

Sur ce projet nous avons un workshop en 2020, et un stage de 2 mois pour un étudiant de M2.

En étant au plus juste de la demande, Monsieur Olivier Décima propose de leur accorder une somme de 3500 €, et demande aux conseillers s'ils ont des sujétions à faire.

Un membre du conseil suggère qu'il est important d'informer les porteurs de projets que l'adéquation prévue sur une année, voire sur les trois années, et le budget et quelque chose d'essentiel afin de pouvoir évaluer les projets. Un autre propose de donner aux projets qui nous ont été présentés et qu'on ne retient pas au titre du pluriannuel, une somme même modeste. Monsieur Olivier Décima précise qu'il n'est pas contre, et, que les demandes annuelles et pluriannuelles doivent toujours être justifiées par année dans les délais prévus.

Monsieur Olivier Décima propose de répondre favorablement à la candidature dite « numérique et santé » et de leur allouer une somme de 3500 € pour l'année 2020.

3 abstentions.

La somme de 3500 € est attribuée au projet « numérique et santé » pour l'année 2020.

Projet « Les itinéraires de valorisation des terroirs et du patrimoine viticole » volet pluriannuel, déclassé en volet annuel.

Ici nous avons une demande très importante de 10 000 € avec un projet sur une activité qui est très valorisable avec une forte diffusion socio-économique. Des activités de recherche qui sont assez bien présentées et une participation aux ateliers.

Pour Monsieur Olivier Décima ce projet lui semble manquer de maturité. Il lui semble également que la somme demandée n'est pas en rapport avec les activités scientifiques.

Les activités envisagées pour l'année 2020 : structuration d'un réseau, des rencontres en novembre, et une journée d'étude en juin. Il y a donc deux manifestations concrètes financées.

Monsieur Olivier Décima trouve que le budget est disproportionné et propose aux conseillers de réduire ce dernier. La question est de savoir à quelle hauteur le département DETS souhaite soutenir ce projet.

Les conseillers remarquent le manque de détails sur les sommes concernant les déplacements, et la restauration.

Monsieur Olivier Décima propose une somme d'environ 5000 €, et demande aux conseillers s'ils ont des sujétions à faire. Le conseil demande si cette somme permettrait de réaliser les activités prévues la première année. Monsieur Olivier Décima rajoute que c'est possible d'augmenter un peu ce budget. Un conseiller propose de diviser non pas en deux la demande de budget de 12 000 € mais de diviser en deux la demande annuelle qui est de 10 000 €.

Monsieur Olivier Décima soumet au vote de répondre favorablement à la demande de soutien du projet « **Les itinéraires de valorisation des terroirs et du patrimoine viticole** » sur l'année 2020 en allouant au dit projet la somme de 5000 €.

5 abstentions.

La somme de 5000 € est attribuée au projet « **Les itinéraires de valorisation des terroirs et du patrimoine viticole** » pour l'année 2020.

Projet : « L'apport du droit privé à la protection de l'environnement » volet annuel.

Une demande de 3450 € sur un budget total de 10 950 €. En terme de proportion c'est assez satisfaisant. L'évaluation des rapporteurs est un peu plus mitigée puisque l'on note un A et un B. Le B était par rapport au budget et que ce dernier a été revu à la baisse (ancien budget 12 950 €).

Monsieur Olivier Décima demande aux conseillers s'ils trouvent que la demande est déraisonnable du fait que le budget ait été révisé. Selon le conseil c'est un budget cohérent, transparent.

Monsieur Olivier Décima propose de répondre favorablement à la demande d'allouer 3450 € au projet relatif à « *L'apport du droit privé à la protection de l'environnement* ».

La somme de 3450 € est attribuée au projet, conformément à la demande.

Projet : « *Vers un nouvel âge des extrêmes ? Populismes et transformations sociales* » volet annuel.

La demande est de 1203 € sur un budget de 3203 €. Un montant raisonnable et un projet qui inclut plusieurs unités, et Universités. Un budget colloque d'un peu plus de 30%.

Il n'y a pas de remarques ou d'observations au sujet de ce projet.

Monsieur Olivier Décima propose de répondre favorablement à la demande d'allouer 1203 € au projet « *Vers un nouvel âge des extrêmes ? Populismes et transformations sociales* ».

2 abstentions.

La somme de 1203 € est attribuée au projet, conformément à la demande.

Projet : « *Formation des magistrats et (il)légitimité de la justice* » volet annuel.

La demande est de 3000 € sur un budget de 9500 €. Une proportion tout à fait raisonnable, et un beau projet. Il n'y a pas de remarques ou d'observations au sujet de ce projet.

Monsieur Olivier Décima propose de répondre favorablement à la demande d'allouer 3000 € au projet « *Formation des magistrats et (il)légitimité de la justice* ».

La somme de 3000 € est attribuée au projet, conformément à la demande.

Projet : « *Le devenir de l'ARMS CONTROL* » volet annuel.

La demande est de 2881 € pour un budget de 5131 €. La proportion de financement est importante car au-delà de 50% du budget. Cela se justifie par plusieurs déplacements internationaux. Le projet d'ensemble est assez cohérent. Il n'y a pas de remarques ou d'observations au sujet de ce projet.

Monsieur Olivier Décima propose de répondre favorablement à la demande d'allouer 2881 € au projet « Le devenir de l'ARMS CONTROL ».

La somme de 2881 € est attribuée au projet, conformément à la demande.

Projet : « Le nouveau code de la justice pénale des mineurs face aux défis de la délinquance juvénile » volet annuel.

Une demande de 2696 € pour un budget de 7646 €. Une demande raisonnable, un projet pluridisciplinaire. Un membre du conseil a indiqué qu'il trouvait que des frais de taxi (100 € pour aller de la gare de Bordeaux jusqu'au centre ville) n'étaient pas justifiés. Un autre membre trouve que les frais d'impressions et de papeterie sont trop élevés. Le conseil trouve que certains postes ont été sur évalués, comme le budget repas à 85 € par personne, et propose de diminuer ce budget de moitié. Alors que le transport aérien a été sous évalué. Monsieur Olivier Décima trouve que la demande est raisonnable mais que le budget est mal construit et il propose d'enlever les frais d'impression et de papeterie, soit 300 €. Le conseil se met d'accord pour la somme de 2300 €.

Monsieur Olivier Décima propose de répondre favorablement à la demande relative au projet « Le nouveau code de la justice pénale des mineurs face aux défis de la délinquance juvénile » en attribuant la somme de 2300 €.

La somme de 2300 € est attribuée au projet.

Projet : « Quelle(s) défense(s) en Europe ? » volet annuel.

Une demande de 1510 €, pour un budget 4310 €. Demande raisonnable, compte tenu de la plus-value du colloque, de ses qualités, et de la démarche de labellisation qui est évoquée. Pas d'incohérences dans le budget. Il n'y a pas de remarques ou d'observations au sujet de ce projet.

Monsieur Olivier Décima propose de répondre favorablement à la demande d'allouer 1510 € au projet « Quelle(s) défense(s) en Europe ? »

La somme de 1510 € est attribuée au projet, conformément à la demande.

Le total des sommes attribuées aux AAP est de : 29 344 €.

Questions diverses.

Aide à la publication, déjà évoquée lors du dernier conseil de département DETS du 12 novembre dernier, et la possibilité d'envisager de soutenir la publication en dehors des projets.

Problème de dysfonctionnement en ce qui concerne un mail non transmis par la SNI, émanant de monsieur Vincent Moreaux DGS. Il s'agissait d'une demi-journée de fermeture administrative le vendredi 19 décembre après-midi, à la veille des vacances de Noël. Les personnels des collèges ont eue cette information alors que les personnels d'unités du département DETS ne l'ont pas eue. Des problèmes de diffusions sont souvent rencontrés pour les personnels des départements de recherche.

En ce qui concerne le télétravail Il n'y a pas eu de retour. Mais une réunion a eu lieu le 28 janvier, et un tableau type des remontées est en cours d'élaboration au niveau de la Présidence. La DRV reviendra vers vous dès que les services centraux donneront le feu vert.

En ce qui concerne les travaux qui vont démarrer en septembre sur le site de Pessac, il faudra informer l'ensemble des personnels. Cela va occasionner des nuisances, des délocalisations, c'est pour cela qu'au cours du CHSCT il a été demandé que le télétravail soit un critère de droit. Certains directeurs d'unités ont été reçus par Monsieur Samuel Maveyraud et monsieur Olivier Décima suite aux plans communiqués tardivement. Il y aura des préfabriqués au niveau des parkings, pendant quelques jours certaines unités seront déplacées le temps de réaliser les travaux.

Suite au mail de Monsieur Julien Lagoutte qui avait relevé un problème de réservation de salles notamment dans le cadre de colloques. Il émettait le souhait, comme une grande partie du conseil, qu'une réflexion sur la question et peut être une centralisation soit par le département, soit par un autre moyen, soit faite pour régler ce problème de gestion et de réservation de salles. C'est une vraie difficulté. Selon le service congrès la recherche n'est pas prioritaire, et seule la formation bénéficierait de la pré-réservation.

Prochaine réunion : 5 mai 2020 (Visioconférence)